Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_002-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_002

Administration générale – Mise à jour annuelle du tableau des effectifs - Suppression de postes vacants

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

Considérant que dans le cadre de la réorganisation du Service Petite enfance, enfance et jeunesse engagée fin 2024 à l'initiative de la CAF, en lien avec le déploiement de la Convention Territoriale Globale visant à mettre en œuvre le Projet Social de Territoire (PST) et à maintenir les financements obtenus, un emploi permanent à temps complet de Chargé de coopération « Pilotage du Projet Social de Territoire», a été créé par délibération du 09 octobre 2025, au grade d'Animateur Principal de 1ère classe, dans le cadre d'une mutation interne d'un agent ;

Considérant qu'avec la nouvelle organisation mise en place, le poste devenu vacant de Responsable Adjoint au sein du Service Enfance et jeunesse n'a pas vocation à être pourvu, qu'il convient de le supprimer ;
Considérant qu'un grade d'avancement d'Éducateur des activités physiques et sportives Principal de 1ère classe à temps complet est resté inscrit au tableau des effectifs pour permettre un avancement de grade ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_002-DE

Considérant que l'ensemble des avancements des Éducateurs du complexe aquatique ayant eu lieu, il convient de supprimer ce poste, faute de besoin ;

Considérant qu'un grade d'Adjoint d'animation Principal de 2ème classe, correspondant à un emploi d'Animateur à temps complet est vacant au tableau des effectifs suite à départ d'un agent depuis plusieurs années ;
Considérant que ce grade d'avancement ne correspond pas à un besoin immédiat du service, il convient de le supprimer ;
Considérant qu'un poste a été ouvert en 2018 au grade d'Adjoint technique pour des missions d'entretien à concurrence de 26 heures hebdomadaires ;

Considérant que ce poste n'a jamais été pourvu et ne correspond à aucun besoin immédiat de l'établissement, il convient de le supprimer ;

Considérant la nécessité de mettre à jour annuellement le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à l'issue de la mandature ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social en séance du 20 janvier 2026 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau en séance du 29 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de supprimer les emplois vacants susmentionnés, à temps complet, correspondant aux grades d'Animateur Principal de 1ère classe, d'Éducateur des activités physiques et sportives Principal de 1ère classe, d'Adjoint d'animation Principal de 2ème classe et d'Adjoint technique à concurrence de 26h00,**
  Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

  → *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:31:45 +01'00'